



Bourses d'études postsecondaires de la Fiducie des Inuit du Nunavik 2 (FIN2) administrées par Makivvik pour les bénéficiaires du Nunavik



Table des matières

1. Admissibilité	3
1.1 Financement	3
1.2 Modalités et conditions	3
2. Présentation d'une demande	4
2.1 Documentation.....	4
2.2 Dates limites	4
3. Exigences relatives à la demande.....	4
3.1 Renseignements concernant l'étudiant(e)	4
3.2 Énoncé de mission	5
Lien vers le formulaire de demande:	5

Makivik croit que la société et l'économie du Nunavik bénéficient grandement d'une population qualifiée et éduquée, et que la persévérance et la réussite scolaire doivent être récompensés. Makivik souhaite encourager les étudiant(e)s motivé(e)s à poursuivre leurs objectifs en matière d'éducation. Le programme de bourses d'études postsecondaires de la FIN2, administré par Makivik, vise à promouvoir et à encourager l'éducation postsecondaire des bénéficiaires inuits de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Les étudiants qui déposent une demande et qui répondent à tous les critères seront automatiquement pris en considération pour cette bourse.

1. Admissibilité

Pour être admissible à cette bourse, vous devez répondre aux critères suivants :

- a)** Être bénéficiaire inuit de la CBJNQ et citoyen(ne) canadien(ne);
- b)** Être inscrit(e) dans un établissement d'enseignement canadien désigné menant à l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires dans une université, un collège d'enseignement général et professionnel (CÉGEP), un collège ou une école technique;
- c)** Être étudiant(e) à temps plein ou à temps partiel dans le programme choisi et avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 60 % au cours du semestre précédent.

1.1 Financement

- **Les étudiant(e)s universitaires à temps plein admissibles au programme de bourses recevront 2 500 \$ par session.**
- **Les étudiant(e)s à temps plein d'un CÉGEP, d'un collège ou d'une école technique admissibles au programme de bourses recevront 2 150 \$ par session.**
- **Les étudiant(e)s universitaires à temps partiel admissibles au programme de bourses recevront 1 000 \$ par session.**
- **Les étudiant(e)s à temps partiel au CÉGEP, au collège ou qui fréquentent une école technique admissibles au programme de bourse recevront 750 \$ par session.**

1.2 Modalités et conditions

- a)** Vous pouvez présenter une nouvelle demande à chaque session tant que vous remplissez les critères susmentionnés.
- b)** Makivvik, au nom de la Fiducie des Inuit du Nunavik 2, se réserve le droit de modifier ce programme ou d'y mettre fin en tout temps. Néanmoins, tous les engagements pris avant la mise en œuvre de telles modifications ou l'arrêt du programme seront honorés.
- c)** Les bourses d'études peuvent être accordées après la première session d'études complétée par l'étudiant(e).

- d) La bourse est considérée comme étant un revenu non imposable pour les étudiant(e)s.

2. Présentation d'une demande

La demande est présentée au moyen d'un formulaire en ligne dont le lien se trouve à la fin de ce document. Les éléments requis pour remplir ce formulaire sont décrits ci-dessous.

2.1 Documentation

Les documents suivants doivent être joints au formulaire de demande en ligne :

- a) Une copie de votre plus récent relevé de notes de l'établissement d'enseignement postsecondaire que vous fréquentez.
- b) Une preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement postsecondaire et un horaire de vos cours pour la session prochaine (s'il s'agit de votre dernière session, l'horaire de cours n'est pas nécessaire).

2.2 Dates limites

La date limite pour le dépôt d'une demande de bourse est fixée au **30 septembre** pour la session d'hiver précédente et au **15 février** pour la session d'automne précédente.

3. Exigences de la demande

3.1 Renseignements concernant l'étudiant

Les renseignements suivants sont nécessaires pour remplir le formulaire de demande en ligne :

- Nom et prénom
- Numéro de bénéficiaire
- Numéro de téléphone dans le sud (dans le nord le cas échéant)
- Adresse pendant les études (dans le nord le cas échéant)
- Adresse courriel
- École fréquentée au cours de la dernière session académique
- Moyenne des notes de la dernière session ou évaluation provenant de l'école technique fréquentée

- Programme auquel l'étudiant(e) est inscrit(e)
- Diplôme souhaité
- Date prévue d'obtention du diplôme.

3.2 Énoncé de mission

Une description concise de vos objectifs éducatifs doit être rédigée dans le formulaire de demande. Voici des exemples ci-dessous.

ÉTUDIANT(E) AU CÉGEP :

Je suis des cours de sciences afin de poursuivre mes études à l'université. Mon objectif à court terme au Cégep est d'obtenir mon DEC. Ensuite, j'envisage de suivre une formation en médecine à l'université et de devenir médecin.

ÉTUDIANT(E) TECHNIQUE :

Je suis inscrit(e) aux cours de formation des pilotes afin de devenir pilote pour Air Inuit et, éventuellement, de piloter un avion à réaction pour Canadian North. Mon objectif immédiat est d'obtenir ma licence de pilote.

ÉTUDIANT(E) UNIVERSITAIRE :

J'ai choisi le programme d'études en communication de l'Université Concordia pour travailler comme vidéographe ou cinéaste. Mon objectif est d'obtenir un baccalauréat en communication, de travailler pendant quelques années, et ensuite de retourner à l'université afin de poursuivre une maîtrise.

Lien vers le formulaire de demande :

Veillez suivre le lien menant au formulaire de demande en ligne dans l'encadré bleu ci-dessous. Tous les renseignements, y compris l'énoncé de mission et les documents joints, doivent être soumis par le biais de ce formulaire. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez les adresser à **studentgrants@makivvik.ca**.

[Formulaire de demande en ligne](#)



Objectifs de Makivvik:

- Recevoir, administrer, utiliser et investir l'indemnité destinée aux Inuit, conformément aux dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir le bien-être, le progrès et l'éducation des Inuit.
- Encourager, promouvoir et protéger le mode de vie, les valeurs et les traditions des Inuit, ainsi que de contribuer à leur conservation.
- Créer, stimuler et développer des occasions permettant aux Inuit de participer à l'expansion économique de leur société.
- Exercer les autres fonctions dévolues par d'autres lois ou par la Convention.
- Développer les communautés Inuit et perfectionner leurs moyens d'action.
- Aider à la création, au financement ou au développement d'entreprises, de ressources, de biens ou d'industries appartenant aux Inuit.

